

Conditions Générales de Vente – Cleanny Detailing

Article 1 : Application et opposabilité des conditions générales

Sauf convention écrite contraire, toute commande passée auprès de **Cleanny Detailing** implique l'adhésion pleine et sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV). Tout document externe fourni par le client (conditions particulières, bons, courriers, etc.) ne pourra en aucun cas prévaloir sur les présentes CGV, sauf accord écrit de Cleanny Detailing.

Article 2 : Formation du contrat

Le contrat est considéré comme conclu dès que le client confirme sa commande par l'un des moyens suivants :

- Signature d'un devis ou d'un bon de commande,
- Confirmation écrite par SMS, e-mail ou message WhatsApp,
- Validation d'un rendez-vous via notre plateforme ou via un échange direct.

Cette confirmation engage irrévocablement le client à respecter les obligations découlant du contrat et des présentes CGV.

Article 3 : Modification ou annulation d'une commande

Toute demande de modification ou d'annulation d'une prestation doit être communiquée **par écrit au minimum 48 heures avant** l'intervention prévue.

Cleanny Detailing n'est jamais tenu d'accepter une modification ou annulation, même transmise dans les délais.

En cas d'annulation :

- **Moins de 48h avant la prestation** : 30 % du montant total (hors frais de déplacement) seront facturés.
 - Moins de 10h avant la prestation ou absence du client : 50 % du montant total + frais de déplacement seront dus.
 - **Tout acompte est non remboursable**, quel que soit le délai écoulé.
-

Article 4 : Prix

Les prix présentés sur le site ou les réseaux sociaux de Cleanny Detailing sont indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment.

Le **seul prix contractuel** est celui figurant :

- sur le devis ou la facture acceptée par le client,
- ou sur la confirmation de commande.

Les prix sont exprimés en euros, TVA applicable incluse ou exclue selon la nature du client (privé ou professionnel).

Article 5 : Délais d'intervention

Les durées et horaires communiqués sont **purement indicatifs**.

La durée d'une prestation dépend notamment :

- de l'état réel du véhicule,
- de sa taille,
- du type d'intervention,
- de la présence éventuelle d'imprévus (dégradations, saletés extrêmes, résidus non signalés, etc.).

Un retard ou une prolongation de prestation ne pourra en aucun cas justifier une indemnisation, une réduction ou une annulation.

Article 6 : Paiement

Sauf indication contraire, le paiement s'effectue **immédiatement après la prestation**, par :

- Bancontact,
- Visa/Mastercard,
- Virement instantané,
- Espèces.

En cas de retard ou d'impayé :

- Intérêts de **15 %** appliqués automatiquement.
- Indemnité forfaitaire de **30 %** du montant dû, avec un minimum de **150 €**.
- Cleanny Detailing pourra suspendre toute prestation future tant que les montants restent impayés.

Article 7 : Responsabilité

7.1 – Responsabilité dans nos locaux

Cleanny Detailing assume sa responsabilité en cas de dommage causé au véhicule lorsqu'il est pris en charge pour :

- Lavage,
- Décontamination,
- Polissage / correction de peinture,
- Traitement céramique,
- Pose de film PPF ou covering,
- Rénovation de sellerie,
- Nettoyage approfondi intérieur,
- Toute prestation effectuée dans nos installations.

En cas de sinistre incendie, explosion ou dégât interne lié à une machine, Cleanny Detailing couvre les dommages matériels jusqu'à concurrence de **250 000 €**, sous réserve que :

- le dommage survienne dans nos locaux,
- le véhicule soit sous notre garde au moment des faits,
- le sinistre soit lié directement à une opération en cours.

Les objets personnels laissés dans le véhicule ne sont jamais couverts.

Le client est tenu de vider entièrement son véhicule avant la remise des clés.

7.2 – Interventions à domicile

Lorsque l'intervention se déroule au domicile ou sur le lieu de travail du client, notre équipe peut être amenée à déplacer le véhicule **uniquement avec l'autorisation explicite ou tacite du client**.

Dans ce cas, Cleanny Detailing **décline toute responsabilité** pour les dommages pouvant survenir lors de la manœuvre.

Le client peut choisir de déplacer lui-même son véhicule.

7.3 – Transport ou livraison du véhicule

Si le client demande que son véhicule soit récupéré ou ramené par notre équipe :

- Le déplacement du véhicule se fait **sous la responsabilité du client**.
- Cleanny Detailing ne peut être tenu responsable d'un accident ou dommage, sauf si :
 1. le véhicule n'était pas assuré,
 2. le véhicule a été conduit par un collaborateur non titulaire du permis adéquat,
 3. le déplacement n'était pas lié à l'exécution de la prestation.

La loi belge du 21 novembre 1989 relative à l'assurance automobile est applicable.

7.4 – Vol ou tentative de vol

La responsabilité de Cleanny Detailing peut être engagée uniquement si :

- le véhicule était stationné dans nos locaux ou sur un terrain sécurisé,
- les clés étaient conservées dans un lieu sécurisé,
- le vol ne résulte pas d'une négligence du client ou d'un tiers.

Les effets personnels ne sont jamais indemnisés.

L'indemnisation éventuelle ne pourra intervenir qu'après :

- dépôt de plainte,
- enquête judiciaire clôturée,
- délai de 30 jours sans récupération du véhicule.

7.5 – Réparations en cas de dommage causé par Cleanny Detailing

En cas de dommage avéré causé par notre équipe, Cleanny Detailing s'engage à :

- prendre en charge les réparations,
- les effectuer exclusivement via **nos partenaires agréés**.

Aucune réparation effectuée par un prestataire choisi par le client ne sera remboursée, sauf accord écrit préalable.

Article 8 : Déclaration immédiate des dommages

À chaque prestation :

- Un état des lieux d'entrée et de sortie peut être réalisé.
- Toute réclamation doit être formulée **immédiatement**, avant le départ de l'équipe.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte, sauf :

- dégât non visible immédiatement,
- signalement dans un délai maximal de **24 heures**,
- preuves fournies (photos datées, vidéos, constat).

Article 9 : Obligations du client

9.1 Préparation du véhicule

Le client s'engage à remettre un véhicule :

- assuré, contrôlé et en état de marche,
- présent à l'heure et au lieu convenus,
- débarrassé de tous effets personnels.

Si le véhicule est encombré, Cleanny Detailing peut :

- refuser de nettoyer les zones concernées, sans remboursement,
- facturer un supplément pour le déchargement.

9.2 Conditions d'intervention à domicile

Le client doit fournir :

- un espace dégagé et sécurisé,

- un accès à l'eau/électricité si nécessaire,
- toute information utile concernant des éléments fragiles ou modifiés du véhicule.

9.3 Respect et collaboration

Tout comportement agressif, irrespectueux ou dangereux envers le personnel entraînera **l'arrêt immédiat de la prestation**, sans remboursement.

Article 10 : Droit applicable

Les litiges relèvent exclusivement du droit belge et des tribunaux belges.

Article 11 : Nullité d'une clause

Si une clause est déclarée nulle, les autres dispositions restent applicables.

Mentions légales – Cleanny Detailing

Éditeur du site : Cleanny Detailing

Statut : Indépendant / Entreprise belge

Siège : *Vogelmuurweg 8, 1600 Sint-Pieters-Leeuw*

N° d'entreprise / TVA : *BE1015.048.283*

E-mail : *Contact@cleannydetailing.be*

Directeur de la publication : Lenny Mputu